

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 16 AVRIL 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 16 avril 2014 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-04-055

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 16 avril 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-04-056

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2014
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 16 avril 2014
 - 5.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 16 avril 2014
 - 5.3. Dépôt – Rapports d'activités du personnel – Mars 2014
 - 5.4. Résolution – Autorisation de dépense – Odyscène dans le cadre des activités culturelles 2014
 - 5.5. Résolution – Autorisation de dépenses – Dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- 5.6. **Résolution** – Autorisation de dépenses : Visite de monsieur Coderre président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
6. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 6.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i. Blainville : 1418-67, 1418-68 et 1423-5
 - ii. Boisbriand : RV-1441-017
 - iii. Bois-des-Filion : 6235
 - iv. Sainte-Anne-des-Plaines : 860-41
7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. **Dépôt** – Compte-rendu de la rencontre des membres du Comité en sécurité incendie
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 8.1. **Dépôt** – Comptes rendus des réunions du Conseil d'administration d'Odyscène
 - 8.2. **Dépôt** – Comptes rendus des rencontres du Comité de travail et du Comité technique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
9. **DEMANDE D'APPUI**
 - 9.1. **Résolution** – Appui à la Ville de Mirabel
Demande à Aéroports de Montréal concernant l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-057

OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2014

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 26 mars 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-058

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars au 16 avril 2014

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 mars 2014 au 16 avril 2014 inclusivement, répartis comme suit : 45 254.64 \$ payés et 38 780.39 \$ à payer pour un grand total de 84 035.03 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Mars 2014



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de mars 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.

2014-04-059

OBJET : Autorisation de dépense – Odyscène dans le cadre des activités culturelles 2014

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé et procède au paiement de la facture d'Odyscène pour la somme de 2 000.00 \$ dans le cadre des activités culturelles 2014, et ce, en fonction du poste budgétaire numéro 2133400 identifié au budget 2014 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-060

OBJET : Autorisation de dépenses – Dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé et procède au paiement de diverses factures pour la somme de 10 258.91 \$ dans le cadre de la consultation public du 19 mars dernier ainsi que pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole, et ce, en fonction du poste budgétaire numéro 2613336 identifié au budget 2014 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-061

OBJET : Autorisation de dépenses – Visite de monsieur Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soit autorisé et procède au paiement d'une table pour 8 personnes au nom de la MRC pour la somme de 460.00 \$ ainsi qu'une somme de 1 000.00 \$ pour le cocktail de bienvenue, lors du dîner organisé par la CCITB du 9 mai prochain; monsieur Denis Coderre sera le conférencier invité pour l'occasion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-062

OBJET: Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que les Municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-67, 1418-68, 1423-5, Boisbriand : RV-1441-017, Bois-des-Filion : 6235, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-41 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
1418-67**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** le Règlement de zonage en concordance avec la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.35).

**Blainville
1418-68**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **RETIRER** les dispositions relatives à la saillie maximale d'un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol d'un bâtiment principal;
- **MODIFIER** les dispositions relatives aux enseignes sur vitrage.

**Blainville
1423-5**

PIIA : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1423 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER, MODIFIER ET RETIRER** certaines dispositions.

**Boisbriand
RV-1441-017**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements :

- **EN CE QUI A TRAIT** à l'aménagement d'un espace extérieur de jeu d'un service de garde à l'enfance.

**Bois-des-Filion
6235**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 6200 et ses amendements afin d' :

- **AGRANDIR** les limites de la zone 13-H à même une partie de la zone 14-H.

**Sainte-Anne-des-Plaines
860-41**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER** de nouvelles définitions au début du chapitre 14 et remplacer celles existantes au chapitre 2 Terminologie;
- **REPLACER** certaines définitions au chapitre 2 Terminologie et au début du chapitre 14 par de nouvelles définitions;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- **ABROGER**, à la section 1 du chapitre 14 concernant les mesures de protection en bordure des cours d'eau, les articles 1301, 1302 et 1304 afin de les remplacer par de nouveaux articles 1301, 1302, 1303 et 1304;
- **AJUSTER** la table des matières du chapitre 14;
- **RETIRER** la définition de IMMUNISATION au chapitre 2 Terminologie.

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : Blainville : 1418-67, 1418-68, 1423-5, Boisbriand : RV-1441-017, Bois-des-Filion : 6235, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-41 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt du compte-rendu de la rencontre des membres du Comité en sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu de la rencontre des membres du Comité en sécurité incendie du 12 février 2014.

OBJET: Dépôt des comptes rendus des réunions du Conseil d'administration d'Odyscène

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu de la rencontre des réunions du conseil d'administration d'Odyscène pour les mois de juin, septembre, octobre et décembre 2013 et de janvier 2014.

OBJET: Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité de travail et du Comité technique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le compte rendu des rencontres du Comité technique du 28 février et du 12 mars 2014 et la rencontre du Comité de travail du 25 mars 2014.

2014-04-063

**OBJET: Appui à la Ville de Mirabel
Demande à Aéroports de Montréal concernant l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'en juillet 1992, Transports Canada cède la gestion des aéroports situés à Dorval et Mirabel, à Aéroports de Montréal (ci-après appeler ADM);

ATTENDU QU'en vertu d'un bail intervenu à cette époque avec le gouvernement du Canada, ADM devient locataire des terrains, des installations et des bâtiments affectés aux fins aéroportuaires;

ATTENDU QU'ADM doit, « gérer, exploiter et entretenir » les aéroports;

ATTENDU la décision d'ADM de transférer les vols internationaux de Mirabel vers Montréal qui pouvait engendrer des préjudices aux installations aéroportuaires de Mirabel;

ATTENDU QU'ADM cherche maintenant une nouvelle vocation à l'aérogare désaffectée depuis plusieurs années déjà;

ATTENDU QUE l'une des alternatives envisagée par ADM est la démolition de l'aérogare;

ATTENDU QUE la démolition de l'aérogare n'est pas pour la Ville de Mirabel une alternative;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel est d'avis qu'ADM a l'obligation de maintenir les installations aéroportuaires;

ATTENDU la volonté de la Ville de Mirabel de participer au processus de recherche d'une nouvelle vocation pour l'aérogare;

Il est proposé par Monsieur Paul Larocque
 Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville

Et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande à ADM de ne pas procéder à la démolition des infrastructures de l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel;

QUE la Ville de Mirabel réitère auprès de l'ADM le désir de participer au processus de recherche d'une nouvelle vocation de l'aérogare afin de développer un projet structurant pour la région immédiate et la grande région de Montréal;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie les démarches de la Ville de Mirabel à ce dossier;

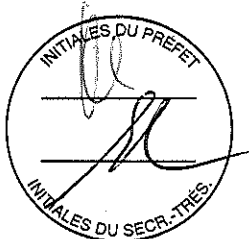
QUE copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec, au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Transports du Canada, à la députée fédérale du comté d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, au député fédéral du comté de Marc-Aurèle-Fortin, à la députée provinciale du comté de Mirabel, au député provincial du comté de Groulx, au député provincial du comté de Blainville, à la députée provinciale de Mille-Îles et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-04-064

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant



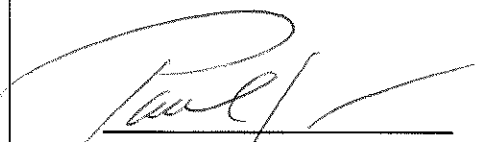
**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

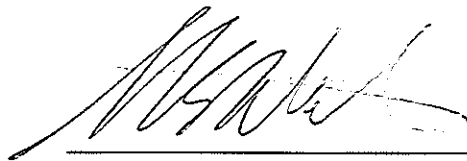
appuyé par Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 20h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Larocque, Préfet



Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

16 avril 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-03-055 à 2014-03-064 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 16 avril 2014.

Émis le 16 avril 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier